

cela, je serais tout à fait satisfait et heureux. Je ne me rappelle pas dans le moment que M. Kinloch ait jamais certifié ce compte.

579. Bien, en 1886, vous rappelez-vous avoir permis l'emploi de votre nom pour un compte se montant à \$73.50?—Pouvez-vous me dire le mois, s'il vous plaît?

580. Je ne puis pas. Je n'ai pas les papiers ici; nous avons seulement les papiers pour l'année dernière?—Je me rappelle avoir permis l'emploi de mon nom pour certain compte. Je pense que c'était \$73.50

581. Je vous ai demandé si vous aviez permis l'usage de votre nom pour ce compte?—Bien, dans le temps je travaillais—

582. Maintenant, c'est une simple question; répondez-y directement. Qui vous a demandé l'usage de votre nom?—Je pense que c'est M. Nelson.

583. Le même homme qui vous a demandé l'usage de votre nom dans l'autre cas?—Je ne dis pas si dans l'autre cas c'était M. Nelson ou M. Palmer.

584. Il vous a demandé de se servir de votre nom pour ce compte de \$73 en 1886 et vous le lui avez permis?—Il a attiré mon attention sur le fait qu'il y avait un certain montant de paie supplémentaire pour ouvrage fait partie par moi, et partie par lui-même. Il disait "qu'un salaire supplémentaire était mérité pour l'ouvrage qui avait été fait," et qu'il savait que le montant des heures supplémentaires chargées était entré, et il m'a demandé de permettre que mon nom fut entré comme employé surnuméraire. Je n'ai jamais reçu une seule piastre de cet argent. J'ai fait cela parce que je savais que l'argent était honnêtement gagné—probablement pas légalement gagné—mais je savais que l'argent était gagné, parce que je comprenais que M. Nelson avait fait du temps supplémentaire. J'ai fait du temps supplémentaire moi-même, mais je n'en ai pas tenu compte, parce que je ne cherchais pas d'ouvrage supplémentaire.

585. Combien avez-vous eu sur ces \$73?—Je ne me rappelle pas en avoir jamais eu une partie.

586. Alors, tout était pour M. Nelson?—Au meilleur de ma connaissance, oui. Je n'en attendais pas et ne me rappelle pas en avoir jamais eu. Je savais, lorsque je permettais de faire passer le montant à mon nom, que l'argent était bien gagné. C'était pour des heures supplémentaires faites partie par M. Nelson et partie par moi-même. Je n'en connais pas le nombre. J'en ai fait quelques-unes et il en a fait un grand nombre, ou au moins je l'ai compris ainsi.

Par M. Foster :

587. Avez-vous dit que vous avez fait une partie de l'ouvrage?—J'ai travaillé en dehors du temps, mais je ne m'attendais pas à avoir un salaire supplémentaire.

588. Vous n'avez pas eu de paie supplémentaire?—Pas plus que pour l'usage de mon nom. Je n'en ai pas eue.

Par M. Somerville :

589. Vous dites que M. Nelson a gardé complètement les \$73.50?—Oui.

Par M. Lister :

590. Combien de temps a duré cet état de choses, en autant que vous étiez concerné—pendant combien d'années?—Le paiement supplémentaire, vous voulez dire?

591. Oui; cette manière de payer les employés permanents pour ouvrage supplémentaire?—Naturellement, j'ai eu connaissance seulement de ces deux hommes dont j'ai parlé.

592. Je vous demande simplement de parler, en autant que vos connaissances le permettent?—Ce cas—

593. Peu m'importe ce cas. Combien de temps a duré cette pratique? Vous avez seulement donné deux ou trois cas?—Ce cas est le premier qui m'a concerné.

594. C'était en 1886?—Oui.

595. Mais vous avez eu quelque chose en 1887?—Pour qui?

596. Peu m'importe pour qui—pour Palmer ou Nelson?—Oui; pour M. Nelson en 1887, je le pense. Je me rappelle d'avoir travaillé à un index des ordres en conseil ayant rapport au département de l'Intérieur. J'ai fait du temps supplémentaire pour cela, et je savais que tout l'argent que nous avions était bien gagné.